

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

**Présents : 10
Procurations : 1**

Absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq , le quinze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, LAUGA-CROZE C, LE GENDRE M,
LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : MIOLA JL à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : ARNEL H, PIERRISNARD P,

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/10/2025

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 20/10/2025

Délibération n°2025.54 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-4-07-20 du 20 juillet 2020 instaurant, pour le mandat 2020-2026, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu le règlement intérieur de DLVA adopté par délibération du Conseil Communautaire n° CC-1-11-20 du 17 novembre 2020 ;

Vu le pacte fiscal et financier du territoire adopté par délibération du Conseil Communautaire n° CC-2-12-22 du 13 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral N° 2024-366.008 en date du 31 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-10-12-24 du 10 décembre 2024 arrêtant les montants d'AC provisoires 2025 après révision libre de ces dernières ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-12-24 du 10 décembre 2024 portant répartition de la Dotation de Solidarité communautaire 2025 ;

Considérant que la CLECT DLVAgglo, convoquée par son Président sur demande du Président de DLVAgglo, s'est réunie le mercredi 26 septembre 2025 pour avis sur une révision du pacte fiscal et financier, visant à ajuster à la hausse les attributions de compensation des communes en cas d'augmentation des ressources fiscales de l'EPCI,

Considérant qu'au terme de cette réunion et après en avoir débattu, les membres de la CLECT ont émis un avis favorable, à l'unanimité, au rapport joint à la présente délibération,

Considérant que ce rapport de la CLECT sera entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes- membres de DLVA, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 15 octobre 2025 :

- **DECIDE** d'approuver les dispositions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées en date du 26 septembre 2025.

- **PREND ACTE** que, suite à cet avis, la modification du pacte fiscal et financier interviendra par délibération simple de DLVAgglo, tandis que la révision libre permettant sa mise en œuvre sera réglée par délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC 2026 provisoire, qui ne deviendra définitive qu'après délibération conjointe des communes intéressées, à la majorité simple, sur ce même montant.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL

